

CHIFFRES CLÉS

- 76 000 t d'uranium
- 1 67 Mt de stériles
- 50 Mt de résidus miniers
- 17 sites de stockage
- 8 anciennes usines

Qu'est-ce qu'un stérile minier ?

Il s'agit de terre, de sable ou de roche excavés pour accéder au minerai exploitable. Les stériles ne contiennent pas ou peu d'uranium. Ils ne font l'objet d'aucun traitement.

Les stériles miniers issus de l'industrie uranifère

Le minerai est une roche dont la teneur par exemple en uranium permet économiquement son exploitation. Le minerai est traité en usine où l'uranium est extrait suite à différentes opérations mécaniques et chimiques.

En accord avec une démarche alors couramment admise et ce jusqu'en 1995, une petite partie des stériles miniers a été utilisée dans le domaine public pour les remblais, les terre-pleins, les chemins, etc.). **Ces matériaux présentent une très faible radioactivité* de l'ordre de celle des roches environnantes.** A partir de 1984, un registre a été mis en place pour permettre la traçabilité des stériles miniers issus des activités minières d'AREVA et de ses filiales. Cependant, il n'y a pas ou peu de traçabilité pour les sites dont AREVA n'a pas été l'exploitant.

**La radioactivité : dans la nature, la plupart des noyaux d'atomes sont stables. Cependant, certains atomes complexes ont des noyaux instables : ils sont dits radioactifs et sont appelés radio-isotopes ou radionucléides. Ils se transforment spontanément en d'autres noyaux d'atomes en émettant des particules ou un rayonnement électromagnétique.*

Le recensement des stériles



La démarche s'effectue dans le cadre du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs (PNGMDR) et de la circulaire "Gestion des anciennes mines d'uranium" édictée par les autorités de contrôle.

Le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs dresse le bilan exhaustif et régulier de la politique française de gestion des substances radioactives. Il évalue les besoins nouveaux et fixe les objectifs notamment en termes d'études et de recherches. Ce programme définit un plan d'actions dans plusieurs domaines, dont l'étude d'impact de la réutilisation historique de stériles miniers.

La circulaire "Gestion des anciennes mines d'uranium" du 22 juillet 2009 émise par les autorités de contrôle (Autorité de Sécurité Nucléaire et Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer) intitulée "Gestion des anciennes mines d'uranium", et adressée aux Préfets des départements concernés a confié à AREVA, le recensement et la gestion des stériles miniers réutilisés au cours des années d'exploitation minière. La démarche est supervisée par les DREAL, l'ASN et les ARS.

Nous disposons de peu d'information sur l'utilisation des stériles miniers sur la période précédente 1984. De plus, personne ne peut aujourd'hui évaluer la quantité de stériles miniers donnés par les anciens mineurs aux collectivités et aux particuliers (pour faire des remblais, en général). Cependant, il s'agit d'un faible pourcentage (de l'ordre de 1 à 2%) de l'ensemble des 167 millions de tonnes de stériles issus de l'exploitation minière française.



Contrôle de l'environnement, prélèvement d'eau

LES ENJEUX DE LA CIRCULAIRE

- **Contrôler** les anciens sites miniers
- **Améliorer** la connaissance de l'impact environnemental et sanitaire des anciennes mines d'uranium et leur surveillance
- **Gérer les stériles** : mieux connaître leurs utilisations et réduire leurs impacts si nécessaire
- **Renforcer** l'information et la concertation

LES PHASES DU PROGRAMME DE RECENSEMENT

PHASE 1 11/2009 → 11/2010	PHASE 2 01/2011 → 12/2012	PHASE 3 06/2011 → 201x
<ul style="list-style-type: none"> ● Spectrométrie héliportée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Choix des zones d'intérêt à contrôler sur les zones survolées et sur les zones non survolées ● Contrôle au sol 	<ul style="list-style-type: none"> ● Traitement des zones d'intérêt incompatibles avec l'usage des sols
<ul style="list-style-type: none"> ● Définition des zones à survoler ● Survol des zones définies ● Acquisition et traitement des données 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bilan et analyse du recensement par département 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrôle zones assainies
<ul style="list-style-type: none"> ● Information 	<ul style="list-style-type: none"> ● Information 	<ul style="list-style-type: none"> ● Information

? POUR TOUTE QUESTION

Contact : 05 55 60 50 70

Mail : recensementsterile@areva.com